

*Extrait du registre des délibérations n°2025-52***RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 2024**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles définit officiellement une des missions essentielles du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) qui est « d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ». Aujourd'hui le C.C.A.S. n'est plus seulement un organisme d'aide et d'assistance, mais devient une institution active qui coordonne une dynamique nouvelle de prévention et de développement social local.

Le C.C.A.S. est un Établissement Public Administratif. Il est administré par un Conseil d'Administration composé à parité de conseillers municipaux élus au sein du conseil municipal et de personnes qualifiées nommées par arrêté du Président, Maire de la Commune.

Les compétences du C.C.A.S. sont précisées par le Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F.).

A ce titre, il est présenté devant le Conseil Municipal le rapport d'activités 2024 qui permet de rendre compte de la subvention versée par la Commune.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre acte du rapport d'activité 2024,
- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER

CM DU 25 JUIN 2025